

<b>Zeitschrift:</b>	Domaine public
<b>Herausgeber:</b>	Domaine public
<b>Band:</b>	- (2016)
<b>Heft:</b>	2135
<b>Artikel:</b>	Schwyz met à plat le taux unique : à quatre contre un, les citoyens schwytzois rejettent la proposition qui devait sauver les finances cantonales
<b>Autor:</b>	Jaggi, Yvette
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1023462">https://doi.org/10.5169/seals-1023462</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schwyz met à plat le taux unique

A quatre contre un, les citoyens schwytzois rejettent la proposition qui devait sauver les finances cantonales

Yvette Jaggi - 26 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29925>

Après des années de déficits annuels, le Conseil d'Etat schwytzois élu en mars dernier a inscrit l'équilibre durable des finances cantonales à son [programme](#) pour la législature 2016-2020.

Deux voies sont envisagées pour atteindre cet objectif: la poursuite du programme d'économies budgétaires en vigueur depuis plusieurs exercices et «*l'aménagement*» du système fiscal en vue d'améliorer les recettes et, surtout, de diminuer les [paiements compensatoires](#) nets au titre de la [péréquation financière](#) intercantonale dont Schwyz est avec Zoug le plus gros donneur.

Pour une exploitation accrue de la capacité contributive des Schwytzois, c'est désormais manqué, sous la forme prévue en tout cas. Ce dimanche 25 septembre, les citoyens, convoqués par un référendum obligatoire sur un nouveau système d'imposition, ont dit non à quatre contre un (78,8%) à l'introduction d'une taxation à taux dit unique, alias *flat tax* ([DP 2132](#)).

Au vu du résultat d'une indiscutable netteté, le PS schwytzois se proclame confirmé dans son rôle de premier parti d'opposition, comme s'il était l'auteur principal du rejet massif. Or, aux élections cantonales de

mars dernier, le PS et ses alliés obtenaient seulement 15,2% des suffrages et donc 15 sièges au Grand Conseil. En réalité, seul le PLR (21,6% aux élections cantonales) s'était prononcé en faveur du nouveau système fiscal, approuvé par un maigre 21,2% des votants.

## Ces chères classes moyennes

Le refus schwytzois était attendu, dans la mesure où toute la campagne en vue de la votation du 25 septembre s'est faite au nom et pour la défense des chères classes moyennes, prétendument attaquées dans leur survie. Rappelons que cette catégorie de contribuables est particulièrement étendue et relativement bien lotie à Schwyz. De fait, le taux unique de 5,1% aurait été applicable, pour les personnes seules, à partir d'un revenu imposable de 250'000 à 360'000 francs selon les communes; pour les couples sans enfants, cette limite aurait atteint entre 470'000 et 685'000 francs et pour les couples avec deux enfants entre 475'000 et 690'000 francs. Au-dessous de ces montants, les taux réels auraient été inférieurs, comme déjà précisé ici ([DP 2132](#)).

Ces chiffres, pourtant publiés en réponse à une [petite question](#) de deux députés socialistes, n'ont guère trouvé

place dans le débat public, implicitement centré sur le taux unique dont auraient dû bénéficier les contribuables les plus aisés. En 2012, 3,8% de contribuables représentaient 43,8% des recettes de l'impôt sur le revenu. Pour la fortune, ces proportions atteignaient 5,2% et pas moins de 82%.

En [votation populaire](#), les trois communes dans lesquelles se regroupent la plupart de ces privilégiés ont donné un taux d'approbation à peine supérieur (25,3%) à celui de l'ensemble du canton (21,2%). Autant dire que les bénéficiaires présumés de la réforme ne l'ont de loin pas tous approuvée dans le secret de l'isoloir - par solidarité ou calcul on l'ignore.

Inversement, dans deux des trois villes du canton comptant chacune plus de 10'000 citoyens, Einsiedeln et Schwyz, les majorités rejectantes s'élèvent de deux à cinq points au-dessus du pourcentage cantonal. Elles comptent l'une et l'autre environ 14% d'étrangers parmi leurs résidents, tandis que la troisième, Freienbach, qui figure parmi les communes les plus riches, recense 23% d'étrangers. Une particularité présente dans les arrière-pensées, avec son vraisemblable cortège d'arrangements forfaïtaires sur lesquels, à Schwyz comme

ailleurs, flotte un mystère persistant.

Le refus de Schwyz, venant après celui de Thurgovie en 2009, confirme le profond attachement de la grande majorité des citoyens contribuables à la règle de la progressivité de l'impôt sur toute l'échelle des revenus et de la fortune. Les [propositions](#) du PS vont évidemment dans ce sens. Pas question de ménager les poules aux œufs d'or, attaquables jusqu'au dernier carat.

[Les juristes](#) sont moins catégoriques, comme le rappelait récemment le juge fédéral suppléant Alois Camenzind, par ailleurs ancien chef de l'administration schwyzoise des contributions. Certes, ils pensent qu'une courbe progressive correspond mieux qu'une courbe linéaire au principe constitutionnel de l'imposition en fonction de la capacité économique. Mais ils n'excluent pas pour autant l'application d'une *flat tax* au niveau cantonal. Il suffit que le système ne comprenne pas de modalités excessives, ce qui

exclut évidemment les taux dégressifs.

A quoi le professeur Bernard Dafflon ([DP 2058](#)) et d'autres spécialistes de la fiscalité ajoutent une condition nettement plus exigeante et moins facilement vérifiable. Pour eux, l'équité commande que le taux unique s'applique à des montants imposables clairement déterminés, débarrassés de toute la batterie de déductions dont certains contribuables, en général non salariés, savent faire un profitable usage.

## Horaire au Gothard, à quel prix?

Autant le savoir: la résistance de l'air est un facteur de coût d'exploitation des tunnels ferroviaires

*Michel Béguelin - 23 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29915>*

Curieux lièvre soulevé par la [NZZ am Sonntag](#) du 4 septembre. L'horaire prévu dès le 11 décembre prochain, date de la mise en service du nouveau tunnel de base du Gothard, pourrait ne pas fonctionner: «*Les ingénieurs auraient sous-estimé un phénomène physique*», en l'occurrence, la résistance de l'air dans un tube.

Les faits. L'article précité rappelle que dans les deux galeries du tunnel de base les trains poussent 57 kilomètres d'air devant eux. Chaque demi-heure, l'horaire prévoit un convoi de voyageurs à 200 km/h circulant dans l'espace-temps adéquat entre deux

paires de trains de marchandises roulant à 100 km/h. Une construction rigoureusement chronométrée.

Si les simulations par ordinateurs sont séduisantes, il apparaît que, dans la réalité, les déplacements d'air provoqués par les trains occasionnent des coups de piston qui perturbent sérieusement la traction des compositions voyageurs ETR 610. Il se pourrait bien que leur vitesse doive être réduite, d'où un horaire à revoir complètement, trois mois avant l'entrée en service.

L'Office fédéral des transports a sèchement [démenti](#): «*Les*

*calculs sont justes, la vitesse maximale et la masse remorquable prévues peuvent être atteintes et l'horaire respecté.*» Circulez, il n'y a rien à voir.

Voire. L'OFT ne dit rien de deux informations techniques figurant dans l'article précité, qui peuvent apparaître comme marginales dans un débat sur l'horaire: d'une part, pour des raisons d'économies, les galeries du Gothard ont un diamètre de 10 centimètres inférieur à celles du Lötschberg; d'autre part, les nouvelles compositions Stadler EC 250 qui entreront en service en 2019 ont une largeur supérieure de 17